



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 6 juillet 2023

Résolutions de M. Olivier Thorens du 31 janvier 2023 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Olivier Thorens et consorts : « Un Taxibus remodelé mettant en difficultés ses usagères et usagers et poussant à privilégier la voiture individuelle ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 31 janvier 2023, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Olivier Thorens et consorts « Un Taxibus remodelé mettant en difficultés ses usagères et usagers et poussant à privilégier la voiture individuelle ? », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de M. Olivier Thorens :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité œuvre pour maintenir et développer des solutions de transports publics répondant aux besoins des personnes travaillant de nuit et très tôt le matin » ;

« Le Conseil communal souhaite que dans l'intervalle du développement d'un réseau suffisant, la Municipalité œuvre rapidement pour trouver des solutions de transports publics auprès des personnes ayant perdu la prestation de Taxibus et qui restent sans alternatives ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité rappelle que la suppression du service Taxibus a été décidée par les Transports publics de la région lausannoise (tl). Ces derniers expliquent que les frais de fonctionnement générés par ce service étaient importants face à des fréquentations relativement faibles. Pour rappel, selon les tl, les services de la nuit (00h10 – 00h40) et du matin (3h30 – 5h40) ont transporté en moyenne 87 personnes chaque nuit et chaque course effectuée transportait 1,7 personne. Le déficit du service Taxibus s'élevait à environ CHF 600'000.- en 2022. Une partie importante de ces courses étaient effectuées le week-end et peuvent donc être reprises par le réseau nocturne qui transporte près de 700 clients par nuit.



La Municipalité a pris acte des raisons avancées par les tl justifiant la suppression du service Taxibus, tout en lui demandant d'examiner des solutions de remplacement pour répondre aux besoins en transports collectifs en dehors des heures de fonctionnement actuel du réseau des tl.

Une part importante des clientes et clients de ce service était constituée de personnes employées auprès des Chemins de fer fédéraux (CFF). Cette dernière a entretemps déclaré avoir organisé des solutions de transports pour ses collaboratrices et collaborateurs. De même, les tl relèvent qu'aucune plainte ne leur a été adressée à ce sujet depuis mars et qu'une seule demande de renseignements leur est parvenue en début du mois de mai.

Bien que les tl et les CFF aient pu trouver des solutions alternatives pour une partie de la clientèle, la Municipalité est de l'avis qu'il est pertinent d'étudier une solution de remplacement au service Taxibus. Elle a ainsi demandé aux tl de poursuivre les réflexions pour élaborer une prestation de transport public durant les heures nocturnes.

En complément, les tl relèvent que le réseau de nuit, fonctionnant le week-end, continue son fort développement. Cette prestation permet de répondre à une partie des besoins en transports publics durant la nuit, non seulement en Ville de Lausanne, mais aussi à une échelle d'agglomération ou régionale. Les tl indiquent étudier une possible extension du service à d'autres soirs de semaine, par exemple durant la nuit du jeudi au vendredi, qui connaît également une forte activité en loisirs nocturnes.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le vice-syndic
David Payot



Le secrétaire
Simon Affolter